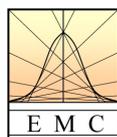


# CAHIER DE L'OBSERVATION



## Enquête métier Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche





## **Observer l'emploi et les trajectoires professionnelles des éducateurs dans les sports de nature afin d'accroître la qualité des dispositifs de formation**

est l'un des objectifs de la mission « emploi/formation » confiée par le ministère en charge des Sports, au Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN).

**Des travaux d'observation et des outils d'harmonisation** sont élaborés par le PRNSN en partenariat avec le mouvement sportif, les professionnels des sports de nature avec la contribution de la Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS) du ministère en charge des Sports.

Les enquêtes métiers permettent d'affiner les connaissances du champ des sports de nature en se focalisant sur des filières disciplinaires.

Toutes les publications du PRNSN sont sur le site  
[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

L'enquête métier *Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche* - réalisée à l'initiative de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Limousin et de Fabienne Deguilhem, inspectrice coordinatrice du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Pêche de loisir - met en lumière les caractéristiques particulières de cette filière professionnelle récemment constituée et pleine de vitalité.

En témoignent quelques données clés révélées par cette enquête :

- une répartition homogène des moniteurs-guides de pêche sur l'ensemble du territoire ;
- plus de 60 % des moniteurs-guides de pêche ayant répondu à l'enquête travaillent à l'année ;
- près de 40 % des moniteurs-guides déclarés ont répondu à cette enquête ;
- 4 profils types ressortent nettement.

Gageons que les résultats de ce travail d'observation contribueront à orienter et asseoir le développement de cette filière professionnelle en devenir.

Le Pôle ressources national des sports de nature

## DES ENQUÊTES « MÉTIER », POURQUOI ?

L'enquête métier intitulée *Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche* est la troisième d'une série de travaux d'observation sur les métiers et les filières professionnelles de l'encadrement qualifié dans le champ des sports de nature.

Menées dans le cadre d'un partenariat entre les fédérations sportives ou de loisirs, les organisations professionnelles et les agents du ministère en charge des Sports concernés (inspecteur coordonnateur, cadre technique sportif, formateur en établissement...) ces enquêtes répondent à une volonté commune de mieux répondre aux enjeux de l'emploi et de la formation dans le secteur des sports de nature.

Les points de vue de chacun des acteurs sont complémentaires et, de fait, indispensables à une vision globale de cette profession. Ainsi, c'est l'articulation de multiples objectifs qui justifie de la nécessité de ces travaux d'observation.

Pour le ministère en charge des Sports et ses agents, ces enquêtes permettent de disposer de données essentielles à l'organisation de l'offre de formation. Elles permettent également d'éclairer la diversité des métiers du secteur professionnel des sports de nature, en complémentarité avec l'enquête nationale sur l'emploi des éducateurs sportifs, plus globale.

Pour les fédérations sportives ou de loisirs, les données recueillies grâce aux questionnaires permettent de mieux comprendre le secteur professionnel dont elles ont la délégation et illustrent les dynamiques d'emploi pour la filière, au travers notamment des complémentarités des secteurs associatif, marchand et éducatif. La récurrence de ces enquêtes permet, par ailleurs, de comparer différentes filières (des moniteurs de cyclisme et des professionnels de la spéléologie), et ainsi de les positionner les unes par rapport aux autres. Dans le présent document, il s'agit d'apprécier la situation des moniteurs-guides de pêche par rapport aux autres professionnels de l'encadrement sportif de nature.

Pour les organisations professionnelles, l'analyse fine de la filière offre la possibilité d'apprécier la structuration des métiers qu'elles représentent et les enjeux pour l'avenir de leurs professions.

Pour chaque moniteur, parfois isolé dans ses pratiques professionnelles, l'enquête métier lui permet de se situer dans la diversité des réalités professionnelles de se reconnaître dans les typologies dégagées, et de positionner sa trajectoire personnelle grâce aux stratégies retenues globalement par ses pairs.

Enfin, l'analyse multidimensionnelle favorise l'émergence de profils type de moniteurs, présentant des caractéristiques communes dans la nature de leur métier et leur situation face à l'emploi.

Cette approche doit constituer un outil d'aide à la décision sur la base d'une réflexion collective sur le devenir des filières professionnelles des sports de nature.

# ÉDITO

ÉDITO



La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Limousin a souhaité porter, aux côtés du Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), un regard approfondi sur le métier de moniteur-guide de pêche en France. Ce travail s'intègre dans une stratégie de développement et de structuration de la filière, et plus largement contribuera à une meilleure connaissance des 650 professionnels recensés et déclarés en France.

Le BP JEPS spécialité Pêche de loisir, premier diplôme d'État dans cette filière, a été créé en 2003. Il est géré conjointement par les deux ministères, de l'agriculture et des sports. En dix ans, plus de 1 000 candidats ont été diplômés en France, preuve de la vitalité et de l'émergence de ce secteur dans le champ des sports de nature. Notre service déconcentré s'est impliqué fortement dans la création de ce diplôme et dans son déploiement, notamment grâce à l'action de Fabienne Deguilhem sur le département de la Creuse puis en tant qu'inspectrice coordinatrice pour le ministère des Sports. La DRJSCS du Limousin a délivré ainsi plus de 250 diplômes, pour un public national, en particulier lors des premières sessions et des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE). Les formations, organisées depuis l'origine dans la région, ont permis le développement de l'activité. En Limousin, autour de 30 professionnels permanents déclarent exercer une activité toute l'année.

L'enquête démontre que le travail de moniteur-guide constitue un véritable métier. Limité au départ à une clientèle touristique et saisonnière, il s'adresse aujourd'hui à tous les publics y compris les jeunes lors des temps scolaires ou dans les Accueil Collectifs de Mineurs, ce de manière annuelle. Relevant à l'origine d'un statut de travailleur indépendant, la profession s'est en partie salariée et ouverte sur le milieu associatif de la pêche (Association Agréée de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique - AAPPMA, fédérations départementales) qui souhaite offrir des prestations éducatives au plus grand nombre.

Je me réjouis que le secteur de l'encadrement de la pêche de loisir ait intégré le réseau des sports de nature ; ainsi il est pris en compte dans les processus de développement territorial tels que les chartes régionales de développement des sports de nature, ou encore, à l'image de la Corrèze, dans les Stations Sports Nature. L'offre de prestations autour de la pêche de loisir peut constituer une véritable activité porteuse de retombées économiques et en terme d'emplois pour des régions rurales, littorales ou de moyenne montagne moins orientées sur le tourisme sportif de masse.

À travers les données et informations présentées dans cette étude, les organismes de formation et les services certificateurs pourront utilement rechercher une meilleure adéquation entre les activités exercées par les professionnels et les compétences apportées dans ces formations.

Je remercie nos partenaires, la Fédération française des moniteurs guides de pêche, le Centre national de formation aux métiers de la pêche d'Ahun, le PRNSN et les prestataires, Versant Sud et Éric Maurence Consultants, d'avoir contribué à produire cet outil de grande qualité. »

**Sylvie Hirtzig**

**Directrice régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Limousin**

# ÉDITO

## ÉDITO



Née en 1994, la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche (FFMGP) est issue du Groupement National des Guides de Pêche (GNGP) créé par J-P. Duport, J. Margeridon et J-P. Raison. Elle est devenue, sous la houlette de son président Jean-Paul Duport, la Fédération Française des Guides de Pêche (FFGP) et elle s'est ouverte à toutes celles et ceux qui exerçaient le métier. Puis elle devient en 2003 la FFMGP. Elle regroupe les professionnels indépendants et salariés exerçant ce métier : guides, accompagnateurs, une partie des moniteurs, quelques professionnels non diplômés à jour de leurs cotisations légales ayant exercé avant l'année 2003, date de la création du nouveau diplôme professionnel : le BP JEPS spécialité Pêche de loisir.

Tout d'abord, il a fallu se battre pour que tous les anciens diplômés (Spécialisation d'Initiative Locale, SIL et Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse, BEATEP) ne se retrouvent pas à ne plus pouvoir travailler. Jeunesse et Sports, l'Agriculture et nous-mêmes avons trouvé des solutions et ainsi plus de 200 SIL, BEATEP ont pu passer le BP JEPS assez rapidement et ainsi reprendre le travail. C'est à mon avis un des temps forts de cette période et nous remercions tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet : les ministères en charge de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture, les centres de formation ainsi que notre équipe.

Nos objectifs :

- regrouper, rassembler les divers groupements et les associations nationales, régionales, départementales ainsi que tous les professionnels du guidage, de l'accompagnement, de l'animation et de l'éducation dans le domaine halieutique ;
- participer activement à la protection de l'environnement et des milieux aquatiques ;
- participer au développement culturel et social à travers la formation, l'enseignement, l'éducation et l'initiation à la pratique de la pêche ainsi qu'à la sensibilisation de l'environnement.

Nous sommes un partenaire social de l'État car nous avons aussi créé le Syndicat Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche Professionnels (SFFMGP), qui est rattaché à l'UNSA Sport 3S (Sport Santé Social et activités connexes). Nous participons à ce titre au comité de suivi du BP JEPS « Pêche de loisirs » et nous veillons à son évolution.

Le métier de moniteur-guide de pêche est avant tout une profession structurée avec ses lignes de conduite et ses techniques de fonctionnement. Nous avons réussi en partie à nous faire reconnaître par le monde de la pêche et nous continuons à nous battre pour faire respecter notre profession.

Il nous reste encore beaucoup de travail à faire :

- compléter notre BP JEPS par un Diplôme d'État (DE) et un Diplôme d'État Supérieur (DES), car nous avons besoin pour évoluer de personnes qualifiées pas seulement dans le domaine sportif, mais plutôt dans tout ce qui touche à l'administration, la gestion des territoires et des hommes, au développement de notre métier ;
- harmoniser et être le moteur pour l'enseignement de la pêche en Europe ;
- nous battre pour qu'il n'y ait plus qu'une seule fédération sportive pour la pêche en France contre trois à ce jour. Et rêvons un peu, pourquoi pas une seule fédération regroupant les trois fédérations sportives, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et les professionnels de l'enseignement de la pêche.

Je remercie tous ceux qui ont participé à cette enquête car elle va nous permettre de mieux nous défendre. C'est la reconnaissance de notre profession et, en relation avec le comité de suivi, cette enquête nous permettra aussi de la faire évoluer. »

**Alain Favorelle**

**Président de la Fédération française des moniteurs guides de pêche**

# SOMMAIRE

## SOMMAIRE

Le déroulement de l'enquête	1
<b>1. Les professionnels de la pêche de loisir</b>	<b>2</b>
Qui sont-ils ?	2
Les flux de formation	3
Où sont-ils ?	4
Quel est leur parcours de formation ?	5
Quel est leur avis sur leur formation ?	7
Quelle est leur pratique professionnelle ?	9
<b>2. L'emploi des professionnels de la pêche de loisir</b>	<b>11</b>
Quelle part de leur revenu provient de l'activité de moniteur-guide de pêche ?	11
Quels sont leur rythme et leur durée de travail ?	12
Quel est leur statut, leur cadre de travail ?	13
De quoi est fait leur travail au quotidien ?	14
<b>3. Les profils types des professionnels de la pêche de loisir</b>	<b>16</b>
L'analyse multidimensionnelle appliquée aux professionnels de la pêche de loisir	16
Les quatre profils types des professionnels de la pêche de loisir	17
Conclusion	19
Liste des sigles	21



## LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Un modèle de questionnaire destiné à être auto-administré, a été élaboré fin 2012 conjointement par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Limousin, le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), Éric Maurence Consultants et la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche (FFMGP).

Le champ professionnel concerné est celui des personnes qui détenaient, au moment de l'enquête, au moins une des qualifications suivantes :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) spécialité Pêche de loisir ;
  - Diplôme d'initiateur fédéral de pêche au coup ;
  - Brevet de moniteur fédéral de pêche sportive mouche et lancer ;
  - Brevet fédéral de moniteur 1<sup>er</sup> degré d'enseignement de la pêche et des connaissances de la mer.
- Jusqu'en 2007, ces trois derniers diplômes étaient homologués pour permettre un encadrement rémunéré partiel, les droits des titulaires de ces diplômes restent acquis.

Le questionnaire a été au préalable testé auprès de plusieurs professionnels, anciens stagiaires du Centre national de formation aux métiers de la pêche d'Ahun (Creuse).

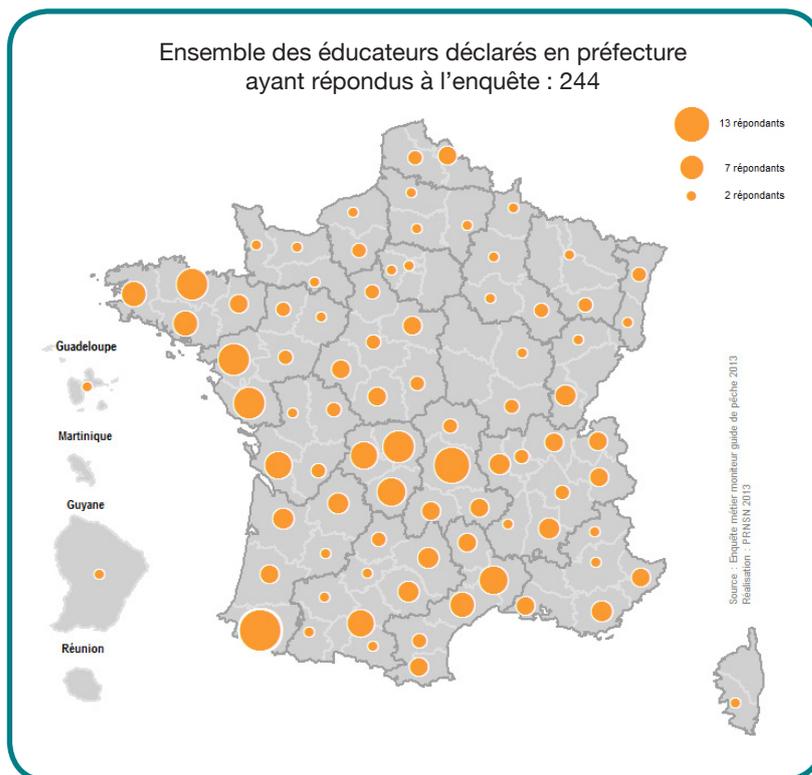
Il a ensuite été mis en ligne sur internet de février à mai 2013 pour être accessible et directement rempli par les personnes concernées par l'enquête.

Sur la base d'une population totale estimée à 650 professionnels déclarés en préfecture, un peu plus de 600 d'entre eux ont reçu l'information concernant l'enquête et ainsi ont pu répondre au questionnaire en ligne.

La liste des destinataires a été constituée à partir d'un croisement des deux fichiers suivants : le fichier de déclaration des éducateurs sportifs dont dispose le ministère des Sports (ont été extraits de ce fichier les titulaires d'un des diplômes de la pêche de loisir, détenteurs d'une carte professionnelle en cours de validité ou à défaut périmée depuis moins de deux années) et le fichier de la FFMGP.

Au total, et après une relance téléphonique effectuée par la DRJSCS du Limousin, 246 questionnaires ont été recueillis, dont 245 réellement exploitables.

La répartition géographique des répondants correspond globalement à celle de la population totale des professionnels déclarés.



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

## Qui sont-ils ?

### Des professionnels presque exclusivement masculins

Les réponses de l'échantillon confirment la proportion observée en matière de délivrance des diplômes depuis 2004 : les femmes ne représentent qu'une très faible part des professionnels (2 %).

À titre de comparaison, la présence des femmes au sein des professionnels est encore plus faible dans la pêche de loisir que parmi les moniteurs de cyclisme (6 %) et professionnels de la spéléologie (7 %).

### Un métier récent, mais des professionnels relativement âgés

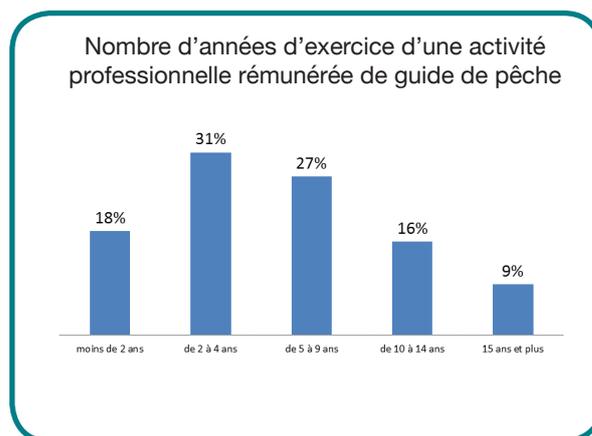
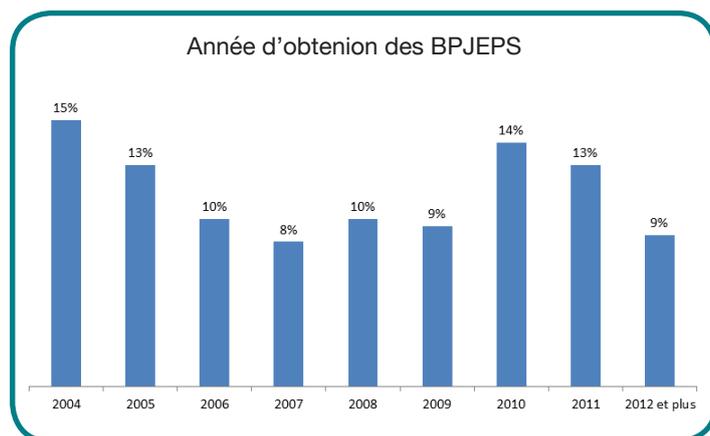
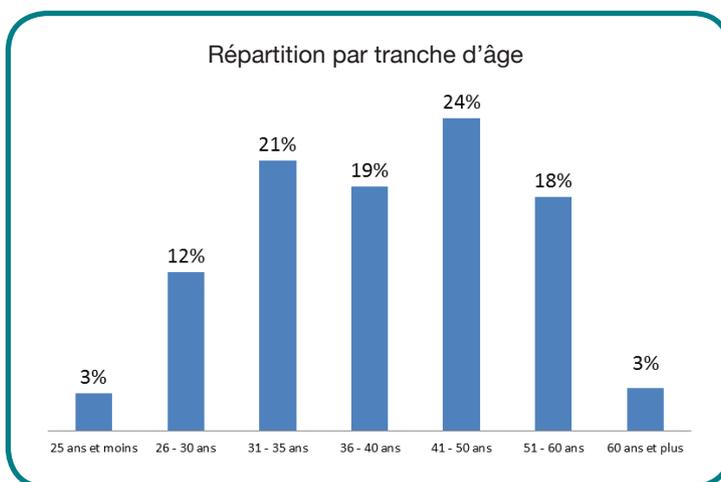
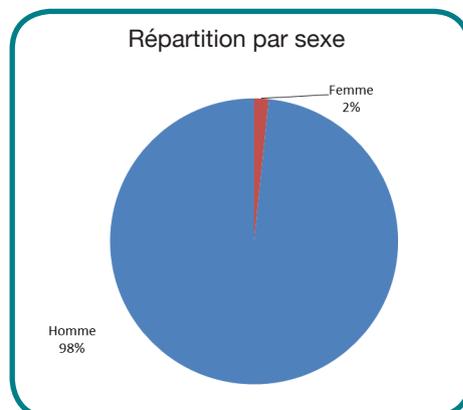
Avec 85 % des répondants âgés de plus de 30 ans, une moyenne d'âge de 41 ans et une médiane à 39 ans, les professionnels de la pêche de loisir semblent relativement mûrs.

Les plus de 50 ans représentent même une proportion plus importante (21 %) que celle constatée chez les moniteurs cyclistes (3 %) ou les professionnels de la spéléologie (16 %).

Les chiffres recueillis en matière d'année d'obtention du diplôme et d'ancienneté dans le métier dessinent les contours d'une profession récente, en parallèle au développement du BP JEPS depuis 2004.

Près de la moitié (49 %) des répondants exercent depuis moins de 5 ans et un quart (25 %) seulement depuis plus de 10 ans. Notons que le BP JEPS n'existant que depuis 10 ans, ces derniers exerçaient donc préalablement en qualité de titulaires d'un diplôme fédéral.

Ces données tendent à montrer qu'une bonne partie des professionnels de la pêche de loisir actuellement en activité ont commencé celle-ci assez tardivement dans leur vie professionnelle ; ce qui laisse penser qu'ils ont donc exercé une autre activité précédemment.



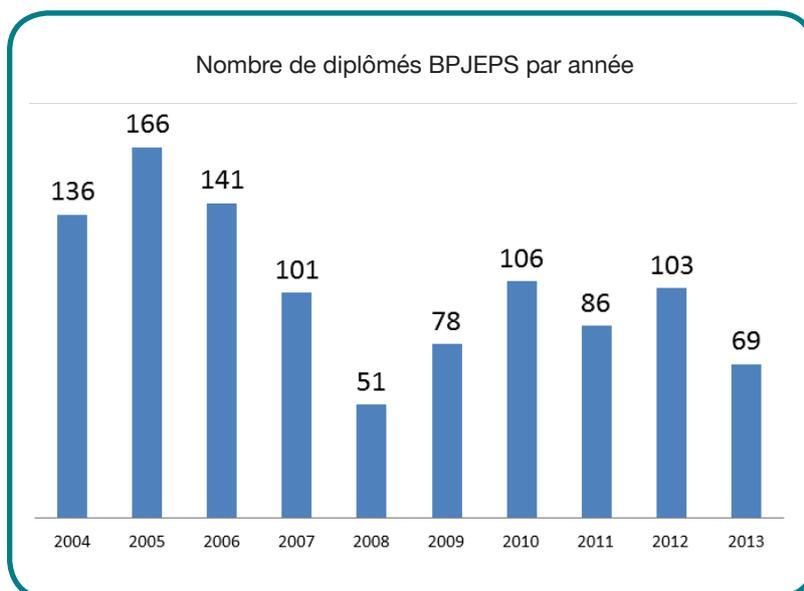
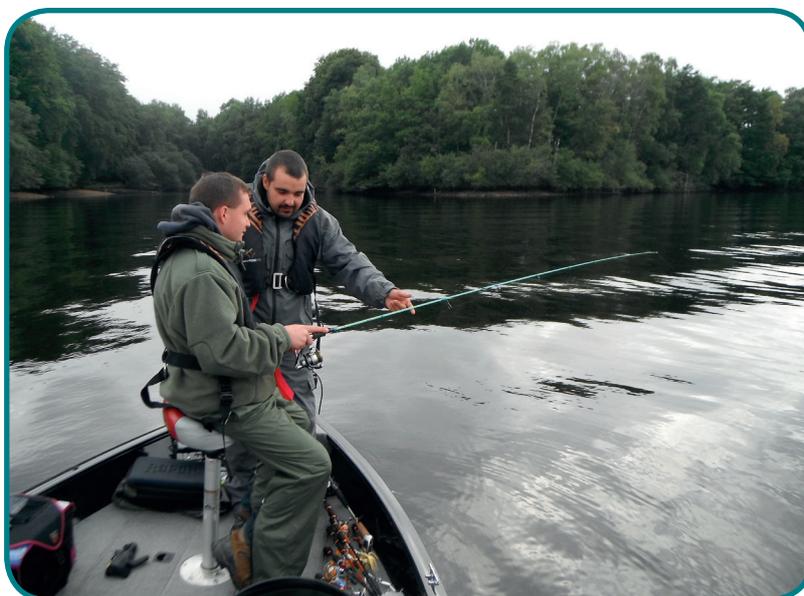
# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

## Les flux de formation

Concernant les chiffres nationaux du BP JEPS, les trois premières années (2004, 2005 et 2006) ont été marquées par des volumes importants de délivrance des diplômes en raison du cumul des sessions spéciales de validation de la pratique et de l'expérience professionnelle avec les premières formations effectives.

Ces trois années totalisent ainsi à elles seules un peu moins de la moitié (43 %) des 1 037 BP JEPS délivrés entre 2004 et fin 2013.

Le rythme de formation depuis 2010 oscille autour d'une centaine de stagiaires par an répartis sur huit centres de formation, avec un tassement des effectifs en 2013.



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

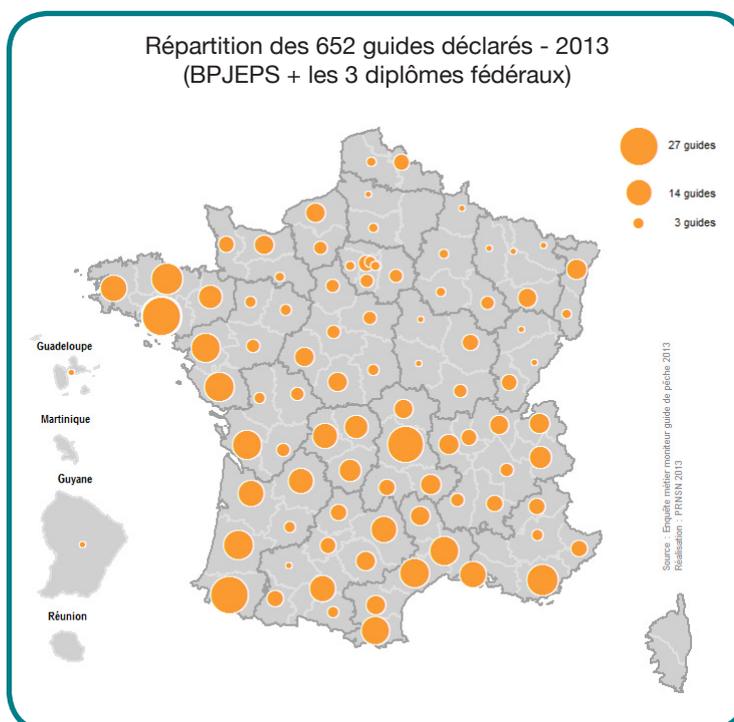
## Où sont-ils ?

### Un métier bien réparti sur le territoire national

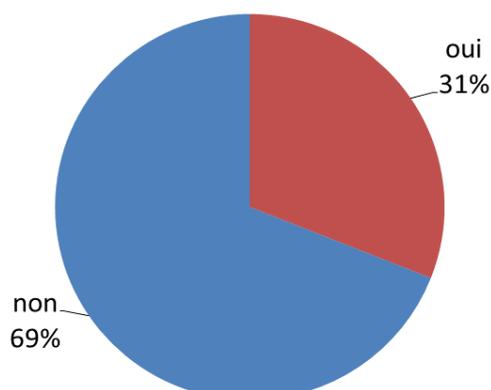
Les professionnels de la pêche de loisir sont présents sur l'ensemble du territoire national. Au regard des autres filières professionnelles des sports de nature, leur répartition est d'autant plus intéressante que cette diffusion basée sur un diplôme unique (le BP JEPS spécialité pêche de loisir) a été rapide (10 ans). On note cependant une localisation plus importante sur l'arc atlantique et méditerranéen d'une part, liée aux activités de pêche en mer et sur le Massif central d'autre part, liée à la pêche à la mouche et aux carnassiers.

Si une nette majorité (69 %) déclare avoir exercé uniquement dans sa région de résidence pendant l'année précédant l'enquête, près d'un tiers des répondants ont néanmoins eu une activité à l'extérieur de leur région.

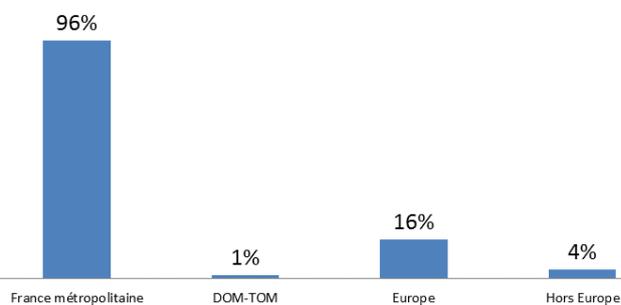
Parmi les lieux d'activité en dehors de leur région de résidence, un peu plus de 21 % des répondants citent des destinations situées hors métropole, dont la majorité dans des pays étrangers et surtout en Europe, l'Espagne et l'Irlande étant les plus souvent citées.



Activité professionnelle en dehors de la région de résidence en 2012



Au cours des 12 derniers mois, où avez-vous travaillé ?



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

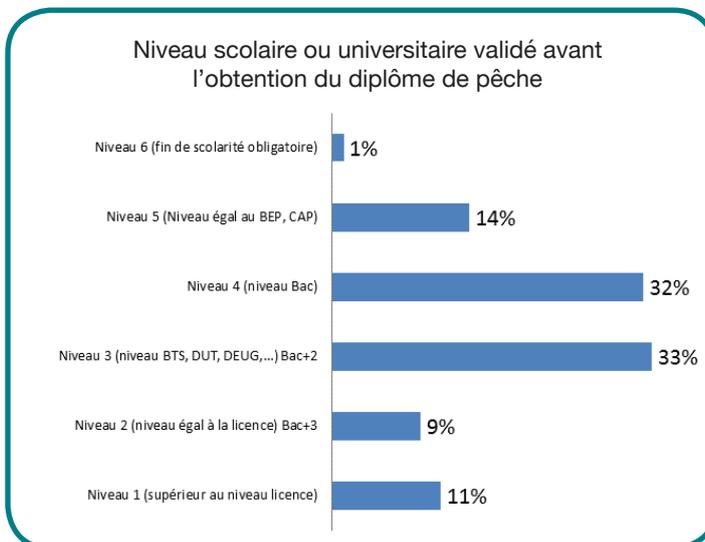
## Quel est leur parcours de formation ?

### Une solide base générale

Plus de la moitié des répondants (environ 53 %) a validé un niveau d'études supérieur au baccalauréat avant l'obtention de son diplôme de pêche.

On retrouve ici comme dans d'autres métiers sportifs de nature une population disposant fréquemment d'un bon bagage scolaire, pour qui l'exercice d'un métier sportif représente un véritable choix.

Notons que parmi les 15 % environ de répondants non détenteurs d'un titre de niveau baccalauréat ; l'obtention d'un BP JEPS a pu leur permettre d'exercer un métier qualifié dans le domaine du tourisme et des loisirs.

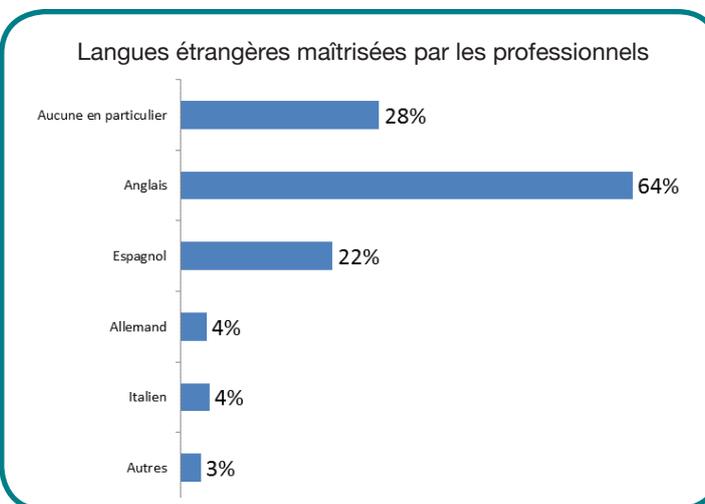


Près de 72 % des répondants déclarent maîtriser au moins une langue étrangère, l'anglais arrivant largement en tête. Là encore comme pour d'autres métiers sportifs de nature, la pratique de l'anglais est largement répandue chez des professionnels susceptibles d'accueillir des publics aux origines variées.

### Forte spécialisation autour du diplôme « pêche », avec le BP JEPS comme diplôme de référence

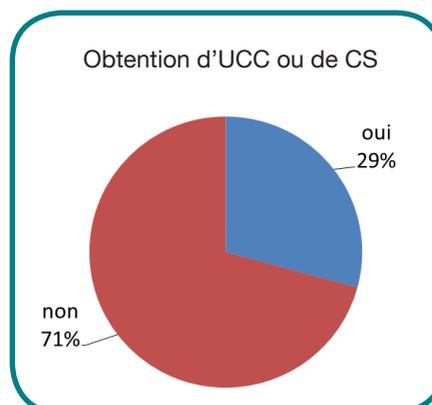
94 % des répondants se déclarant titulaires du BP JEPS spécialité Pêche de loisir, celui-ci est bel et bien devenu en 10 ans le diplôme de référence de la profession, qui s'est substitué progressivement aux anciens diplômes fédéraux délivrés par les trois fédérations sportives concernées.

Une très forte proportion (84 %) de la profession ne possède pas d'autre diplôme d'enseignement sportif. Les professionnels de la pêche de loisir apparaissent donc plus fortement spécialisés sur leur activité que dans d'autres secteurs des sports de nature pour lesquels la multiquilification sportive est fréquente et l'on ne distingue aucun profil particulier parmi les quelques plurisportifs.



En revanche, 29 % des répondants titulaires du BP JEPS ont complété leur BP JEPS par une Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) ou un Certificat de Spécialisation (CS).

Et parmi les 66 répondants déclarant détenir une UCC ou un CS, 41 sont titulaires de l'UCC Pêche de loisir en milieu maritime qui permet d'encadrer la pêche en mer.



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

## Une présence des formations fédérales très discrète

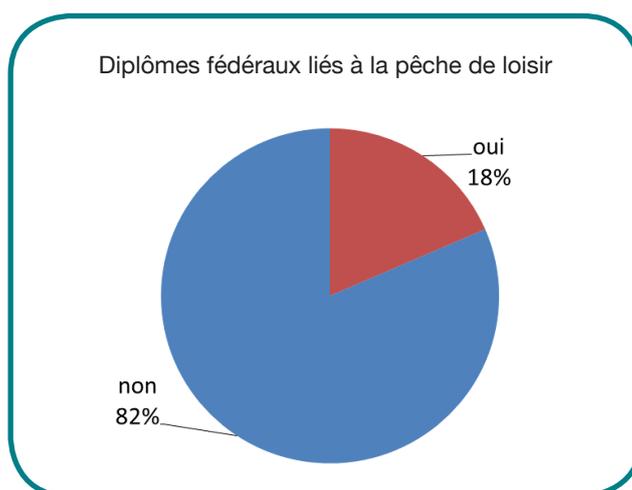
Seule une proportion relativement faible des répondants (18 %) est passée par une formation fédérale, et très majoritairement en l'ayant obtenue avant 2007, date limite permettant la délivrance d'une carte professionnelle aux titulaires de ces diplômes.

Parmi ces diplômes fédéraux, plus de la moitié sont des diplômes fédéraux de moniteur de pêche sportive « mouche-lancer », puis viennent les brevets fédéraux de moniteur 1<sup>er</sup> degré d'enseignement de la pêche et des connaissances de la mer et enfin les diplômes d'initiateur fédéral de pêche au coup.



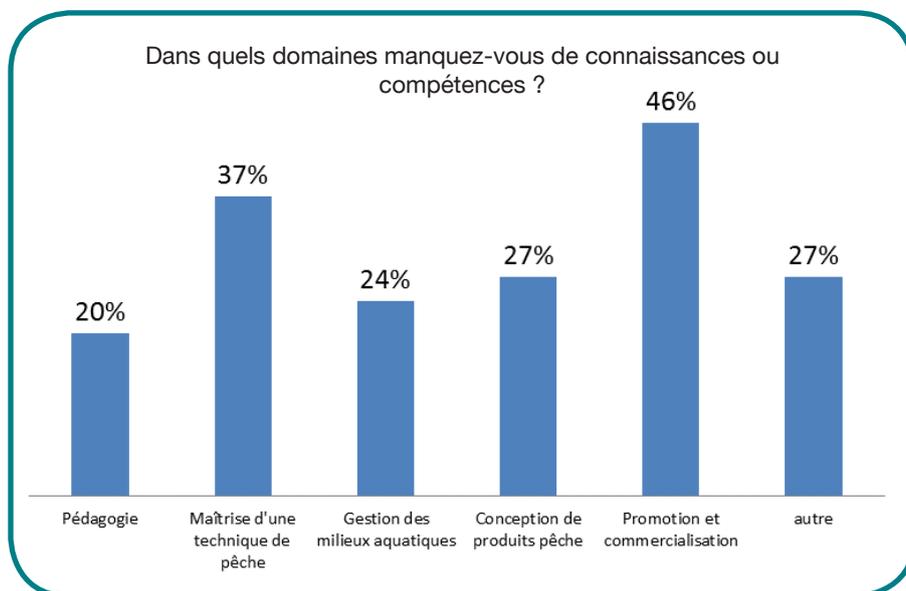
À la différence d'autres secteurs comme celui de la spéléologie, les formations des fédérations sportives de pêche ne constituent pas - ou plus - une filière d'accès à la profession.

Les moniteurs-guides semblent d'ailleurs avoir relativement peu de relations en général avec les trois fédérations sportives de pêche de loisir puisqu'ils ne sont qu'un peu plus d'un quart (26 %) des répondants à déclarer être adhérent à l'une des trois fédérations sportives de pêche.



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

## Quel est leur avis sur leur formation ?



### Globalement satisfaits du BP JEPS

Au total, plus des trois quart (76 %) des répondants trouvent « tout à fait » à « peu près » suffisant le contenu de formation du BP JEPS.

Moins de la moitié (43 %) des questionnaires traités font état d'un manque de compétence dans un domaine particulier ressenti par les professionnels interrogés.

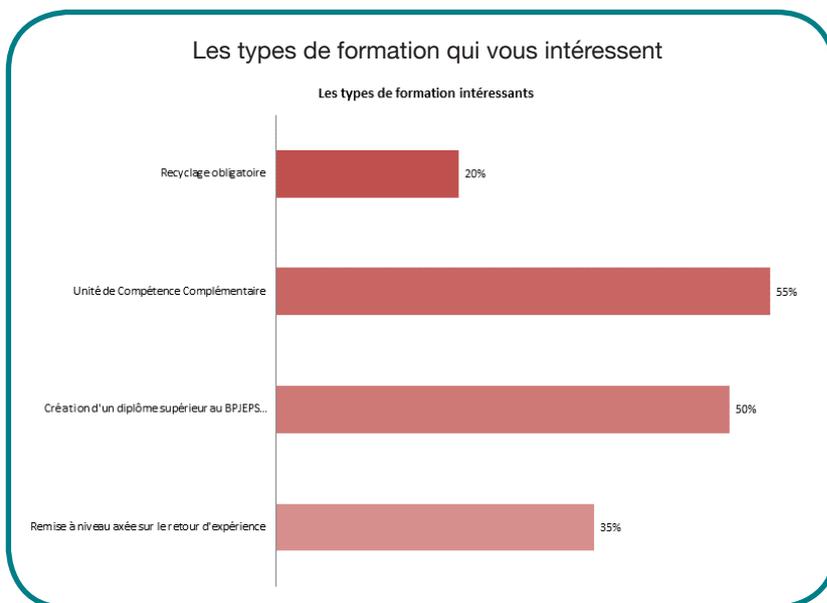
À l'instar des autres métiers des sports de nature, les lacunes de connaissances ou compétences font assez

clairement référence au volet économique de l'activité (promotion-communication, conception de produits). En ce qui concerne les lacunes sur une technique de pêche, c'est la pratique de la pêche à la mouche qui est le plus souvent mise en avant.

### Plus d'intérêt pour une formation complémentaire que pour un recyclage obligatoire

Une formation complémentaire au BP JEPS semblerait intéressante pour 58 % des répondants. Les réponses sur le type de formation attendu mettent en évidence une préférence pour une UCC, voire un diplôme supérieur au BP JEPS.

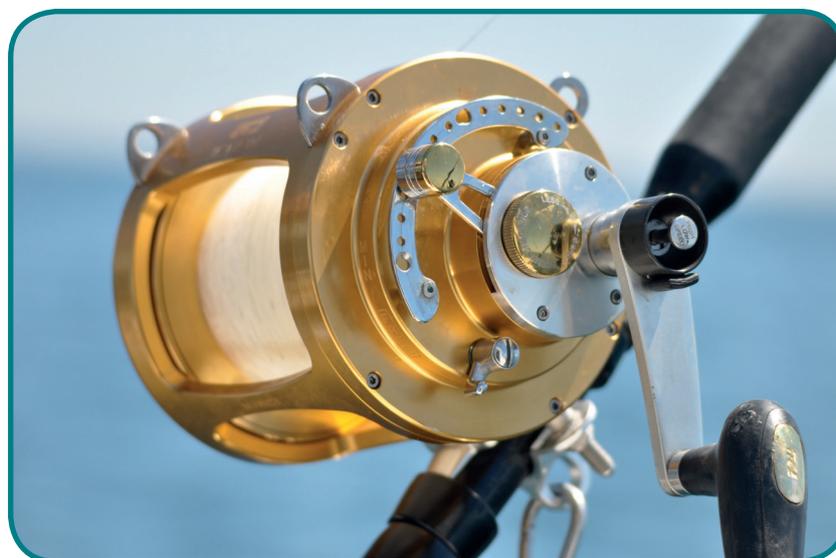
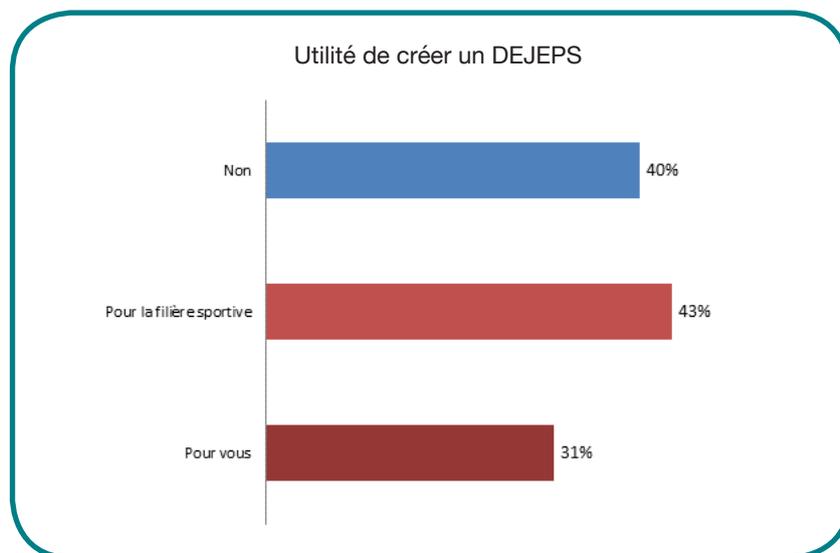
Notons que les répondants semblent avoir une bonne connaissance des UCC Pêche de loisir en milieu maritime et UCC Direction d'un accueil collectif de mineurs, l'intérêt pour cette dernière étant à corrélérer avec l'augmentation des publics jeunes accueillis par les professionnels. Le recyclage obligatoire n'est quant à lui cité que par 20 % environ des répondants, et est plutôt envisagé avec une fréquence de 5 ans.



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

## La perspective d'un DE JEPS est plutôt attractive

Lorsque la question est posée directement au sujet de l'opportunité de la création d'un diplôme de niveau supérieur (DE JEPS ou DES JEPS), cette éventualité suscite l'intérêt de 60 % des répondants, ceux-ci déclarant considérer le DE JEPS d'abord comme utile à la filière (cité par 43 % des répondants) avant d'envisager qu'elle leur soit utile personnellement (38 %).



# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

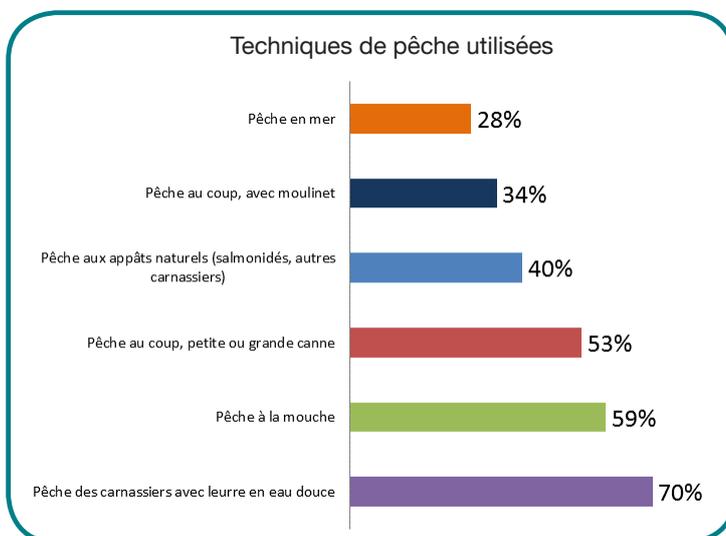
## Quelle est leur pratique professionnelle ?

### Plus souvent en eau douce

La pêche en mer est la technique la moins fréquemment citée (28 %) parmi celles utilisées par les répondants.

Mais ceux qui la citent l'utilisent de manière plus intensive que les autres techniques : en moyenne 55 % des techniques utilisées et même 100 % des techniques utilisées pour moins d'une vingtaine de répondants spécialisés dans ce type de pêche.

La grande majorité (près de 70 %) des professionnels pêchant en mer le font en bateau à moteur, ou depuis le bord (surf casting) pour 57 %, ou encore à 14 % avec un bateau non motorisé (kayak, voilier...).



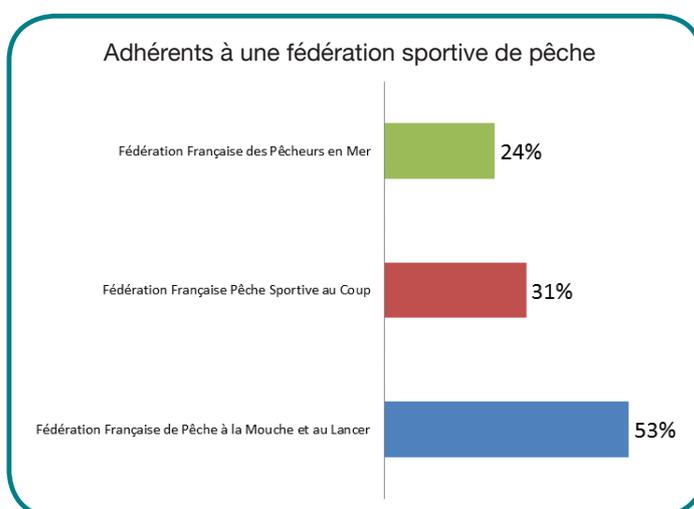
Pour les techniques utilisées en eau douce, la pêche des carnassiers avec leurre est la plus fréquemment citée, devant la pêche à la mouche : plus des deux tiers (70 %) l'utilisent, sans pour autant se spécialiser particulièrement dans cette technique, car seuls 6 % environ de ceux qui la pratiquent le font à 100 % de leur activité.

Cette technique se pratique du bord pour près de 80 % des professionnels, mais aussi en bateau pour un peu moins de 60 % et en float-tube ou kayak pour 38 % d'entre eux (plusieurs réponses étant possibles).

### Peu de liens avec les fédérations sportives

Un quart seulement (26 %) des moniteurs répondants est adhérent à au moins une fédération. Parmi celles-ci, c'est la Fédération française de pêche à la mouche et au lancer qui est la plus souvent citée.

Les fédérations sportives ne représentent qu'une petite partie de la pratique de l'activité de pêche. En effet, la pratique « non sportive » est essentiellement gérée par le réseau des Associations Agréées de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique (AAPPMA) et leurs fédérations départementales, rattachées à la Fédération nationale de la pêche et donc en relation avec le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire plutôt qu'avec les instances sportives.

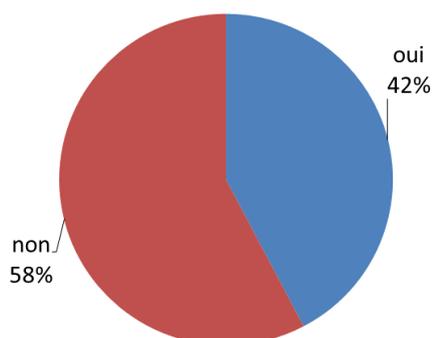


# 1. LES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

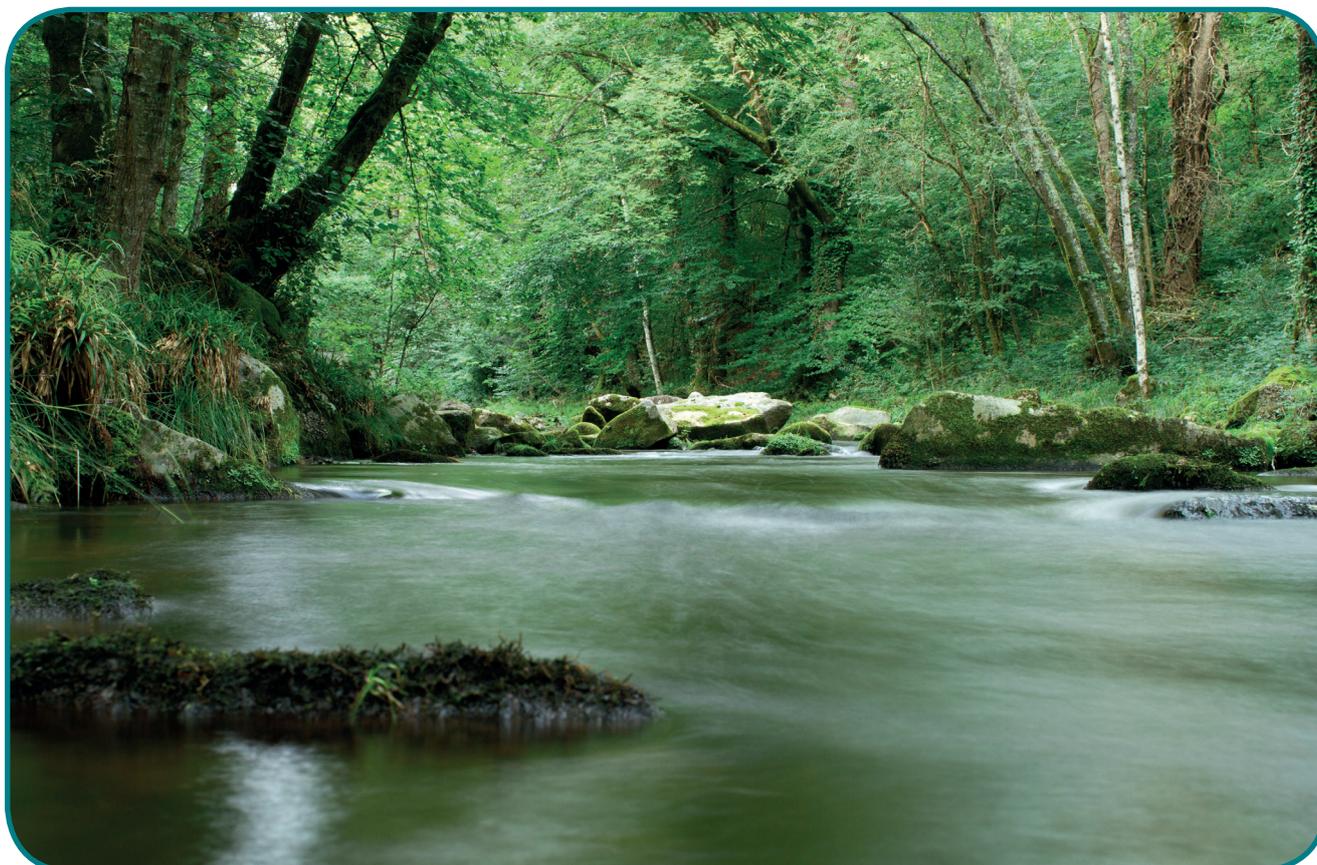
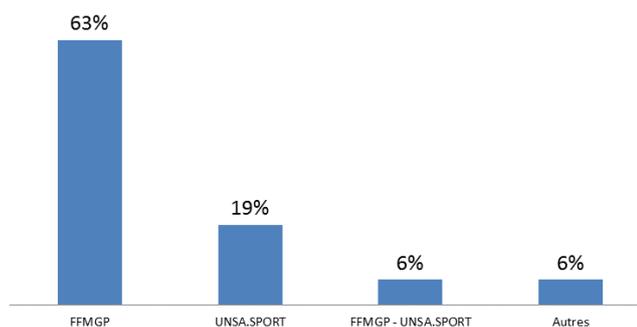
## Des professionnels peu syndiqués

Une minorité des professionnels adhère à une organisation ou syndicat professionnel (42 % des répondants), la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche (FFMGP) apparaissant comme l'organisation la plus représentative pour les répondants syndiqués.

Adhésion à une organisation ou à un syndicat de professionnels



Adhésion à une organisation ou à un syndicat de professionnels



## 2. L'EMPLOI DES PROFESSIONNELLS DE LA PÊCHE DE LOISIR

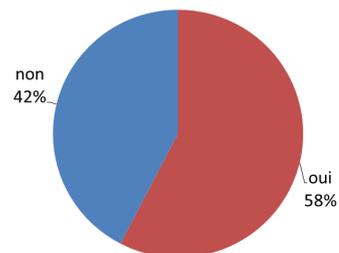
### Quelle part de leur revenu provient de l'activité de moniteur-guide de pêche ?

#### Moniteur-guide de pêche comme source principale de revenu pour plus de la moitié des répondants

Si 58 % des répondants déclarent avoir exercé - parfois occasionnellement - une autre activité, ils sont néanmoins près de 53 % à tirer au moins la moitié de leur revenu annuel de leur activité de moniteur-guide de pêche.

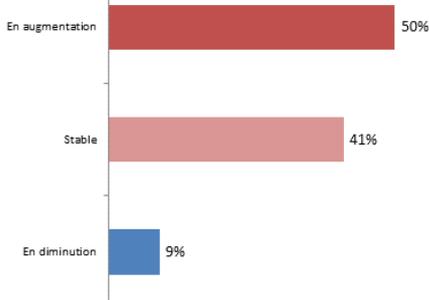
40 % environ des répondants en retirent plus de 75 % de leur revenu. Cela tend à accréditer l'existence d'un métier de moniteur-guide contribuant à l'équilibre d'une activité professionnelle plus ou moins marquée par la pluriactivité selon les typologies de professionnels (voir la partie sur les profils types).

Avez-vous exercé une activité professionnelle en dehors de celle de moniteur-guide de pêche ?

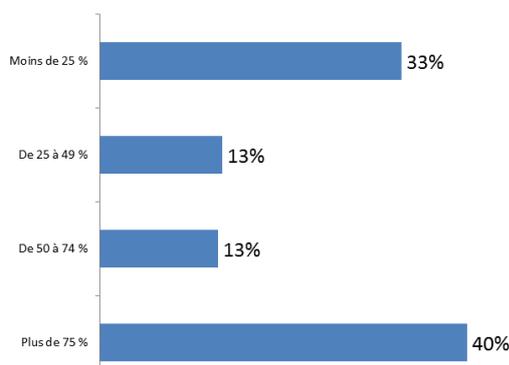


Par ailleurs, cette part de leur revenu tirée de l'activité de moniteur-guide de pêche est jugée en augmentation depuis 3 ans par la moitié des professionnels déjà en activité sur cette période.

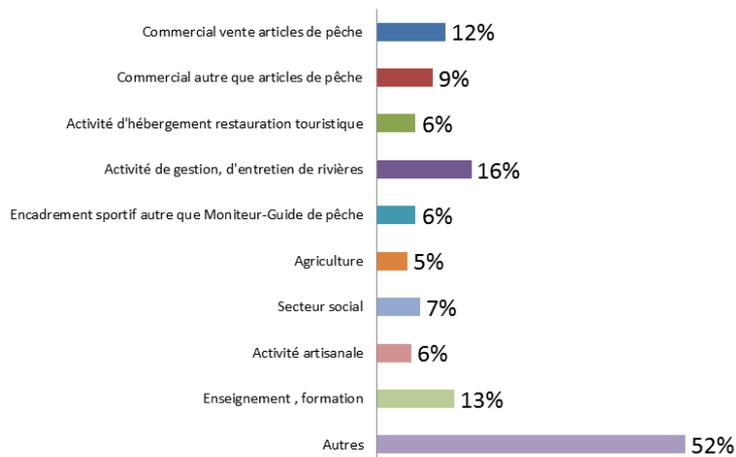
Évolution de la part du revenu tirée de l'activité de moniteur-guide de pêche, au cours des 3 dernières années



Part du revenu annuel tirée de l'activité moniteur-guide de pêche



Domaine de l'activité exercée en dehors de celle de moniteur guide de pêche



#### Quelle pluriactivité ?

Concernant les autres activités professionnelles des moniteurs-guides, 27 % des répondants citent des activités en lien direct avec la pêche et 25 % un lien partiel. On observe notamment des citations d'activités dans les domaines du tourisme et du sport, ce qui est assez classique pour de nombreux métiers sportifs de nature. Enfin, précisons que ces autres activités sont exercées à 67 % sous statut salarié.

## 2. L'EMPLOI DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

### Quels sont leur rythme et leur durée de travail ?

#### Bien plus qu'une activité saisonnière

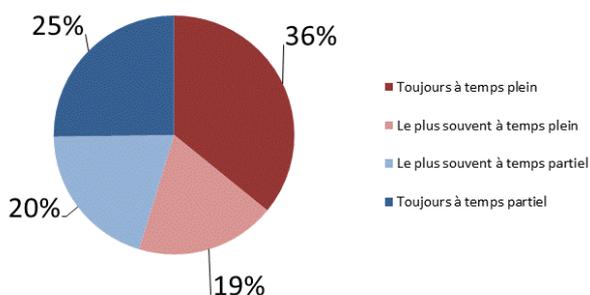
Plus de la moitié (55 %) des répondants exercent leur métier de moniteur-guide de pêche à temps plein, majoritairement ou exclusivement.

Le temps partiel exclusif ne touche que 25 % des effectifs. Ils sont également nombreux à travailler à l'année (61 %).

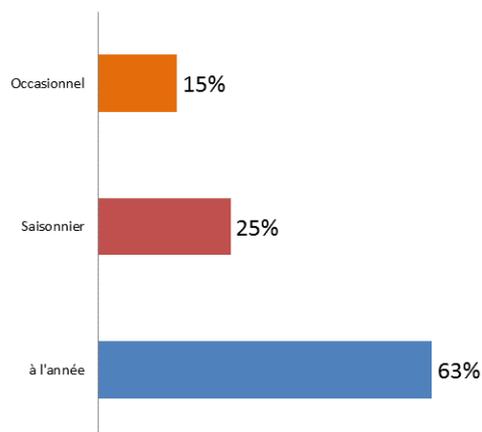
Le métier de moniteur-guide est donc loin d'être une activité accessoire ou passagère, même si le caractère saisonnier inhérent à l'activité est bien marqué, avec notamment des pics moyens d'activité qui se situent en période de vacances estivales, confirmant le lien avec l'univers du tourisme et des loisirs.

En observant le détail des chiffres au-delà de la simple moyenne, on constate par exemple que 46 % des moniteurs-guides répondants travaillent plus de 20 jours en juillet et 6 % travaillent moins de 5 jours en décembre.

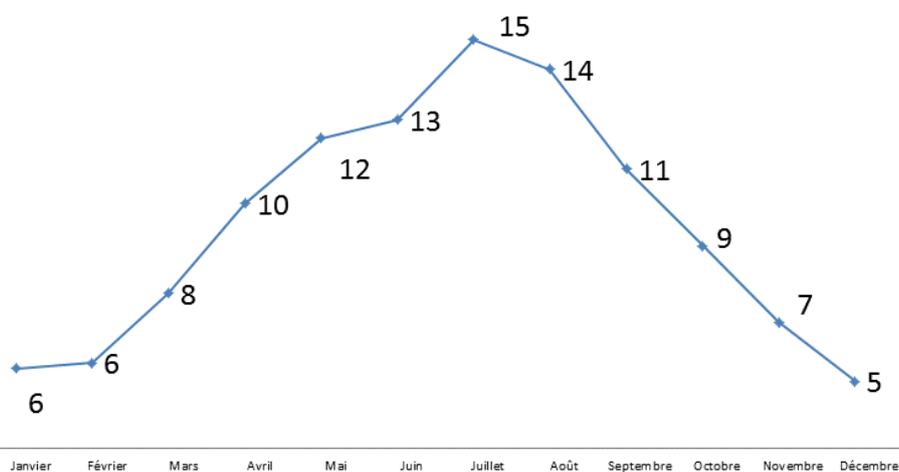
Avez-vous travaillé à temps plein ou à temps partiel ?



Nature de l'activité professionnelle exercée



Nombre de jours moyens travaillés en tant que moniteur-guide de pêche



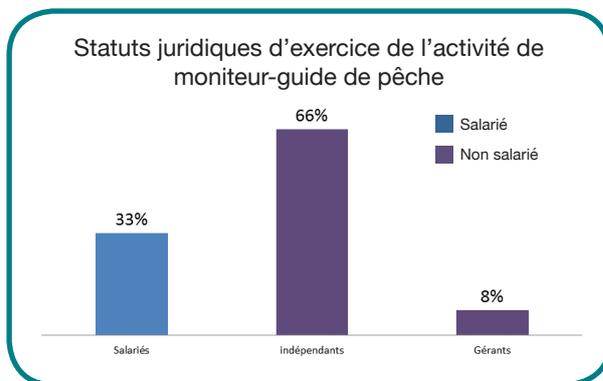
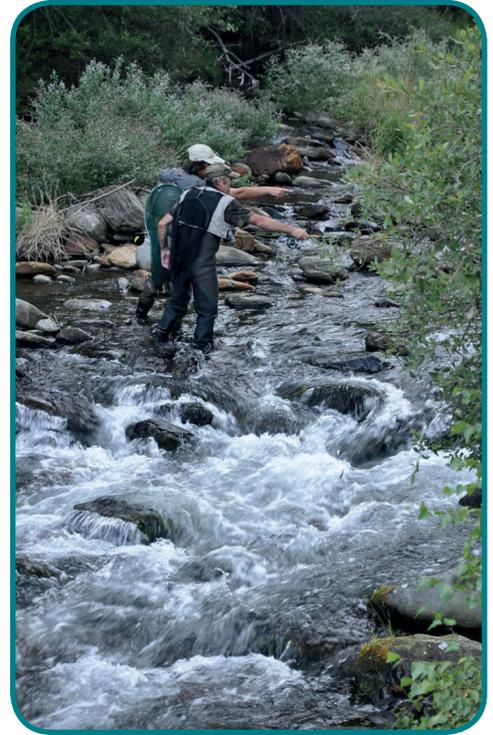
## 2. L'EMPLOI DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

### Quel est leur statut, leur cadre de travail ?

#### Surtout des indépendants, très souvent auto-entrepreneurs

Après regroupement de différentes catégories de statut d'exercice par type, on voit se détacher une assez forte proportion d'indépendants, de l'ordre des 2/3 des réponses.

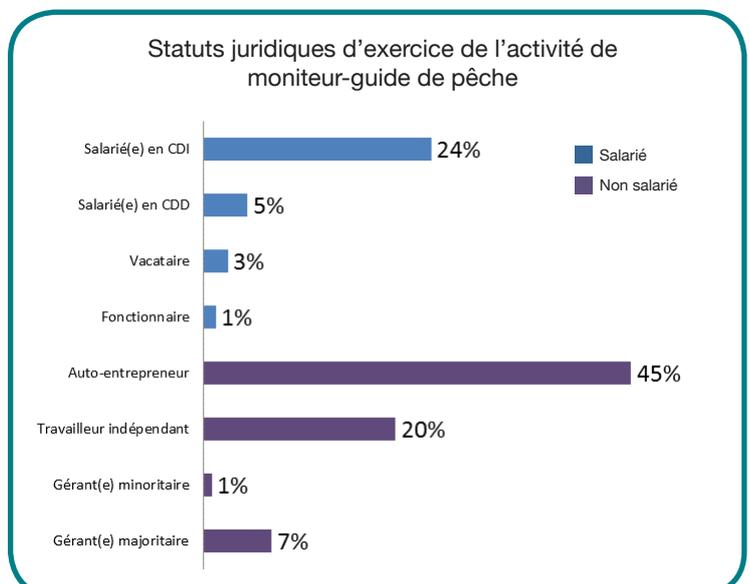
Parmi ces indépendants, le statut d'auto-entrepreneur est prépondérant, avec 45 % environ du total des répondants qui citent ce statut contre 20 % environ pour le statut de travailleur indépendant classique.



Cette population peut correspondre à une catégorie de professionnels saisonniers ou occasionnels ne tirant pas majoritairement leurs revenus de leur activité de moniteur-guide et pour lesquels le statut d'auto-entrepreneur serait donc le plus adapté. Cette forte proportion d'auto-entrepreneurs est aussi certainement liée au caractère relativement récent de cette filière professionnelle.

La présence de professionnels salariés est assez importante, même si elle reste en deçà de la moyenne relevée pour l'ensemble des professionnels sportifs de nature (46 %). On constate notamment que près d'un quart des réponses font référence au statut de salarié en Contrat à Durée indéterminée (CDI). On doit vraisemblablement trouver dans cet effectif de salariés en CDI une proportion importante de professionnels travaillant dans le cadre fédéral (écoles de pêche...).

Observons enfin que quelques professionnels exercent leur activité de moniteur-guide de pêche sous statut mixte et citent donc plusieurs statuts d'exercice dans leur réponse, donnant un cumul des statuts cités supérieur à 100 %.



## 2. L'EMPLOI DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

### De quoi est fait leur travail au quotidien ?

#### Un poids prédominant des champs récréatifs et éducatifs

Touristes et clients particuliers, enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire, Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), constituent le cœur des publics encadrés par les moniteurs-guides de pêche.

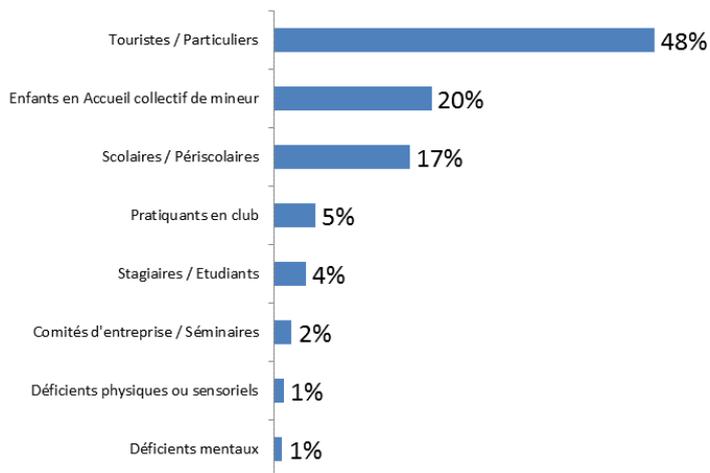
Ce positionnement prédominant des professionnels dans les champs récréatif et éducatif est un trait assez largement partagé avec d'autres métiers sportifs de nature.

Le développement des écoles de pêche en partenariat avec les Associations Agréées de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique (AAPPMA) conforte vraisemblablement encore cette tendance.

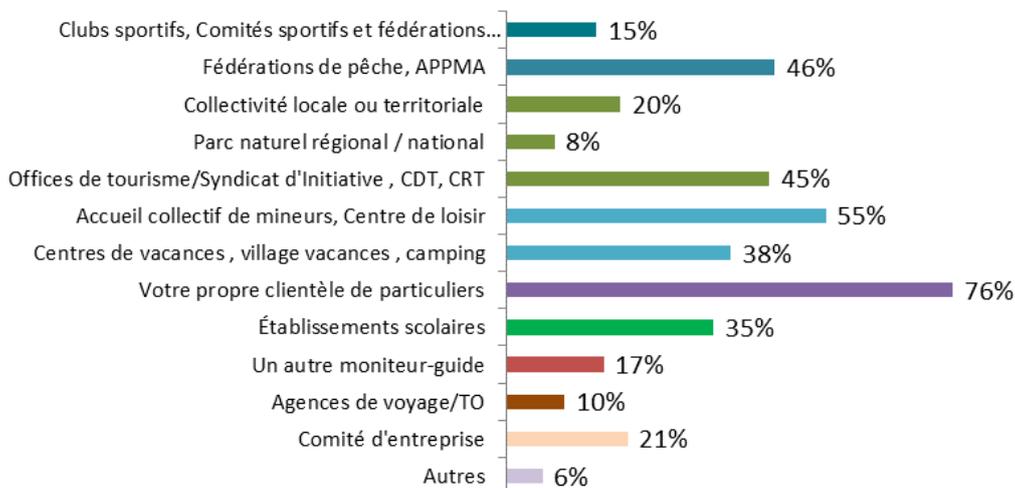
On constate en effet que les fédérations et AAPPMA figurent en bonne place dans le tiercé des structures d'intervention le plus souvent citées, après respectivement les clientèles personnelles et les ACM.

Il est intéressant de remarquer que ce tiercé reste identique quand les structures d'intervention sont classées par ordre décroissant à partir de la plus fréquemment citée en tant que structure d'intervention principale.

Poids moyen des différents types de publics encadrés dans l'activité totale



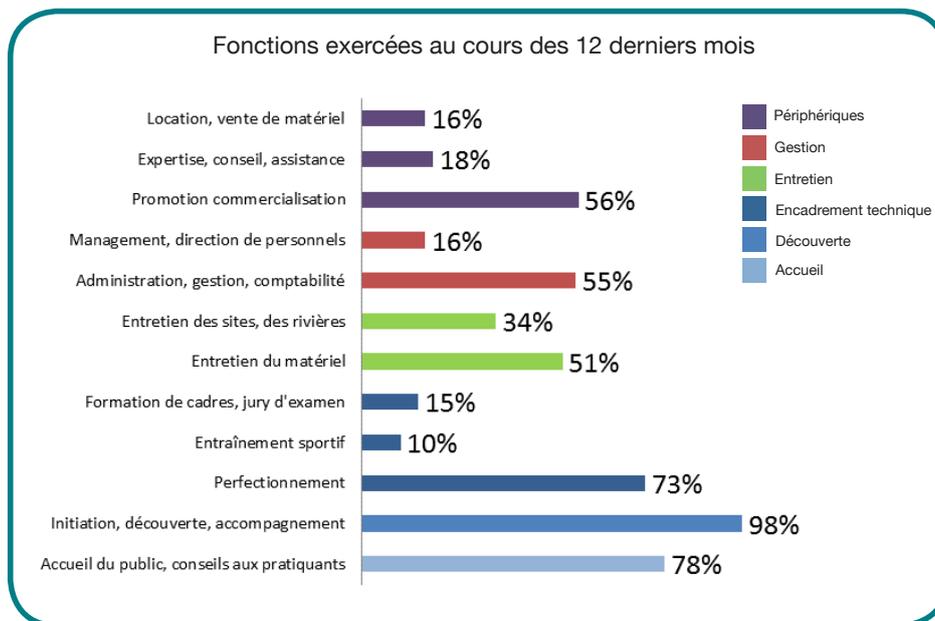
Structures d'intervention



## 2. L'EMPLOI DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE DE LOISIR

### Des fonctions très variées

L'éventail des fonctions exercées est très large, avec une fréquence de citations logiquement plus importante pour celles liées à l'encadrement et l'accueil du public, mais les aspects liés à la dimension économique de l'activité sont aussi bien présents. Leur bonne place dans la fréquence de citation des répondants éclaire mieux le besoin exprimé en matière de formation complémentaire dans le domaine de la promotion-commercialisation.



### Le face à face avec les pratiquants occupe une place importante

En matière de temps de travail, on retrouve bien un cœur de métier fortement lié au face à face avec des pratiquants, principalement au stade « initiation » comme pour beaucoup de métiers sportifs de nature, davantage tournés vers des clientèles « tourisme-loisirs » en recherche de pratiques accessibles, dans une logique récréative plutôt que sportive.

Les publics jeunes doivent également peser lourd dans ce temps consacré à l'initiation.

On retrouve également en bonne place le temps consacré aux fonctions commerciales et administratives, vitales pour le développement et la pérennité de l'activité des professionnels, mais pour lesquels ils sont souvent le moins armés.

Enfin, notons que les professionnels de la pêche de loisir consacrent une partie de leur temps à l'entretien du milieu dans lequel ils évoluent avec leurs clients.



# 3. LES PROFILS TYPES DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

## L'analyse multidimensionnelle appliquée aux professionnels de la pêche de loisir

### Principe de l'analyse multidimensionnelle

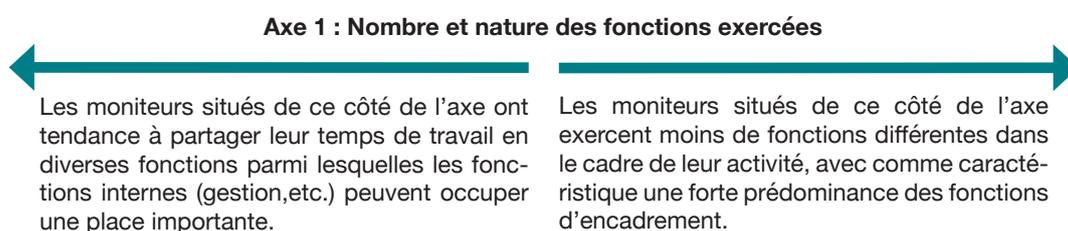
Une analyse multidimensionnelle consiste à traiter simultanément plusieurs questions (trois et plus), ce qui permet de mettre en évidence les liens éventuels entre différents types de réponses.

Sur un schéma à plusieurs axes, chacun des moniteurs est ainsi représenté par un point, situé dans le schéma en fonction de la proximité de ses réponses avec un profil type.

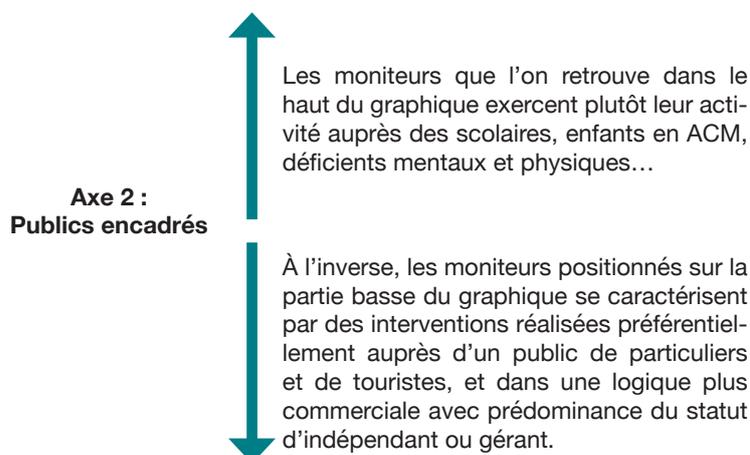
### Les deux axes de différenciation des profils types des moniteurs-guides de pêche

L'analyse multidimensionnelle effectuée sur les réponses des moniteurs au questionnaire fait apparaître deux principaux critères dont la combinaison permet de dégager une typologie des moniteurs-guides de pêche.

1/ **Le premier critère** de différenciation, le plus explicatif, fait référence aux **fonctions exercées**. Il détermine dans le schéma un axe horizontal qui oppose ainsi deux logiques : une logique de **polyvalence** à une logique plus **spécialisée** autour des fonctions d'encadrement.



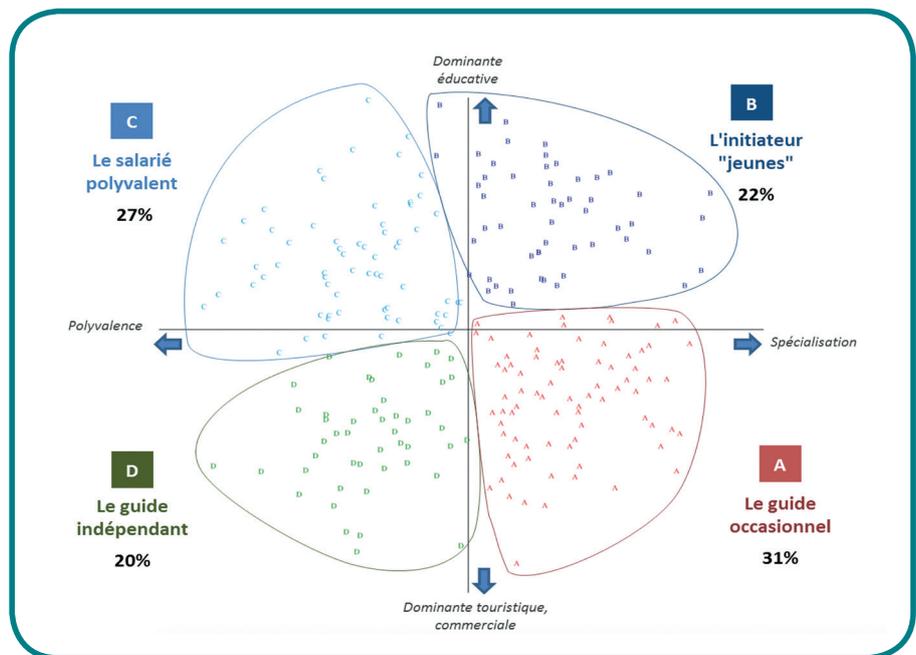
2/ **Le second critère** organise une différenciation selon un axe vertical relatif aux **types de publics**, opposant une **dominante éducative** à une logique d'intervention à **dominante touristique et commerciale**.



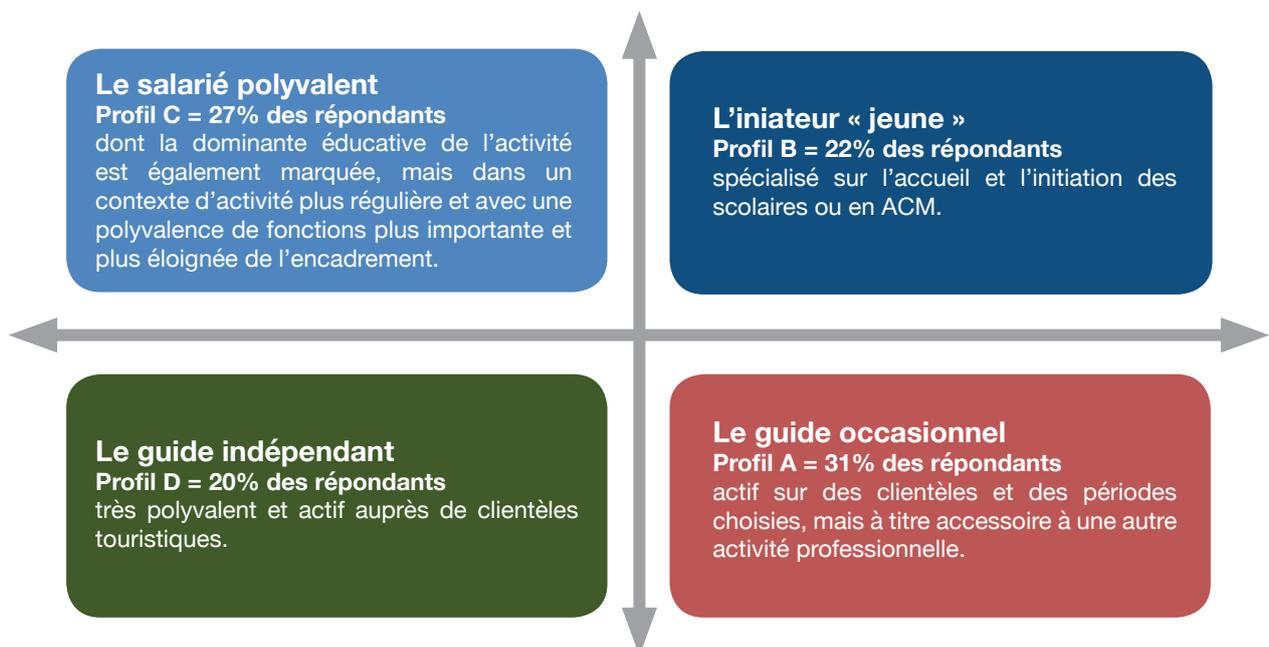
### 3. LES PROFILS TYPES DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

#### Les quatre profils types des professionnels de la pêche de loisir

En combinant ces deux axes sur un même schéma - dans lequel chacun des professionnels ayant répondu est reporté en fonction de ses réponses - on peut opérer une répartition en quatre groupes à l'intérieur desquels les individus partagent un certain nombre de caractéristiques dont la combinaison les différencie des autres groupes (cf. précisions pages suivantes pour chacun de ces groupes).



On peut donc assimiler ces quatre groupes à des profils types de moniteurs-guides de pêche assez régulièrement répartis selon les deux axes du graphique :



### 3. LES PROFILS TYPES DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

#### LE SALARIÉ POLYVALENT

(Profil de type C)

27 % des professionnels

D'une ancienneté professionnelle assez marquée (au moins 7 ans pour 46 % du groupe). Ce profil est surtout marqué par sa polyvalence.

Il est en effet positionné sur toutes les fonctions, mais moins fortement sur l'encadrement alors qu'il est très présent sur la gestion (à 75 %), le marketing (80 %), l'entretien (80 %) et surtout l'accueil du public (94 %).

En matière de structures et de publics, il est aussi très diversifié puisqu'il intervient aussi bien dans des établissements scolaires ou centres de loisirs qu'au sein de collectivités, auprès de stagiaires, déficients mentaux ou physiques, enfants en ACM ou touristes. Ces derniers ne représentent néanmoins que 40 % de son activité au maximum et il pratique d'ailleurs peu les langues étrangères comme l'initiateur contractuel « jeunes » (profil B). Il travaille essentiellement à l'année (82 %) et c'est un salarié, en CDI pour la moitié de l'effectif.

Il reste le plus souvent sur le même territoire en travaillant peu hors de sa région de résidence.

Notons que 40 % de ces « polyvalents » souhaitent se spécialiser...

#### L'INITIATEUR « JEUNES »

(Profil de type B)

22 % des professionnels

C'est le plus jeune (55 % du groupe a entre 24 et 34 ans) et généralement avec une ancienneté dans le métier inférieure à 3 ans et une surreprésentation des UCC et CS dans son cursus de formation.

Plus volontiers occasionnel que la moyenne (25 % d'occasionnels), il a très fréquemment une autre activité professionnelle (70 %) et n'est que rarement adhérent à une organisation professionnelle (10 %).

Il n'intervient pratiquement pas (voire jamais pour 50 % de ce groupe) auprès de clientèles touristiques et pratique d'ailleurs peu les langues étrangères.

Il est en fait très nettement tourné vers les scolaires ou les enfants en ACM, exerce plus souvent sous statut salarié et travaille très peu hors de sa région de résidence (15 % seulement).

Peu polyvalent dans les fonctions exercées, il est plus spécialisé sur l'initiation et l'accueil des publics, sans participer à la gestion ou l'entretien des sites.

Sa technique de prédilection : la pêche au coup avec canne

#### LE GUIDE INDÉPENDANT

(Profil de type D)

20 % des professionnels

C'est le professionnel le plus expérimenté : plus de la moitié intervient depuis au moins 7 ans. Logiquement, les titulaires de diplômes fédéraux sont d'ailleurs surreprésentés (40 %) et les UCC ou CS sont moins fréquents (71 % n'en ont pas).

Il est aussi très fréquemment adhérent à un syndicat (2/3).

Majoritairement gérant de société ou indépendant, il a plutôt tendance à intervenir hors de sa région de résidence et notamment dans d'autres pays d'Europe, ce qui est cohérent avec sa pratique des langues étrangères (90 %).

Sa clientèle particulière génère l'essentiel de son activité, principalement avec des touristes et particuliers, des comités d'entreprise (séminaires...) et pratiquants en club dans une moindre mesure.

Sa polyvalence l'amène à intervenir tant au niveau de l'encadrement qu'à celui des fonctions internes (gestion, management, marketing) ou périphériques à l'encadrement : location vente de matériel, expertise...

Pêche en mer (40 %) et pêche à la mouche (70 %) sont surreprésentées dans ses techniques de pêche, au détriment des différentes formes de pêche au coup.

#### LE GUIDE OCCASIONNEL

(Profil de type A)

31 % des professionnels

Sans être particulièrement jeune, il n'en est pas pour autant plus expérimenté : 26 % commencent leur activité.

Assez souvent occasionnel, il ne travaille majoritairement pas à l'année et ne tire de l'activité pêche qu'une part limitée de son revenu.

Il est très majoritairement auto-entrepreneur (2/3) et souvent adhérent à une organisation professionnelle (55 %).

Pratiquant largement les langues étrangères (à 82 %), son public de prédilection est composé de touristes et de particuliers provenant prioritairement de sa clientèle propre (à 96 %) ou d'offices de tourisme.

En parallèle, il est particulièrement peu présent auprès des autres types de publics.

Peu polyvalent dans les fonctions exercées, il se concentre sur l'encadrement, avec l'initiation à 96 % et le perfectionnement à 80 %.

En revanche on le retrouve particulièrement peu sur le management ou l'entretien.

En recherche d'augmentation de son niveau d'activité, il ne ressent pas de lacunes en matière de compétences ou de formation.

# CONCLUSION

## CONCLUSION

« La Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique, créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a le caractère d'un établissement d'utilité publique et résulte de l'existence d'un tissu associatif extrêmement actif dans les domaines de la pêche de loisir en eau douce et de la protection des milieux aquatiques continentaux.

Elle représente ainsi, en 2013, 1 279 000 million de pêcheurs (dont 132 230 jeunes) adhérant à 3 800 associations de pêche et de protection du milieu aquatique, elles-mêmes regroupées au sein de 93 fédérations départementales ou interdépartementales de pêche. Ainsi, elle est l'expression de l'un des plus importants mouvements associatifs de France.

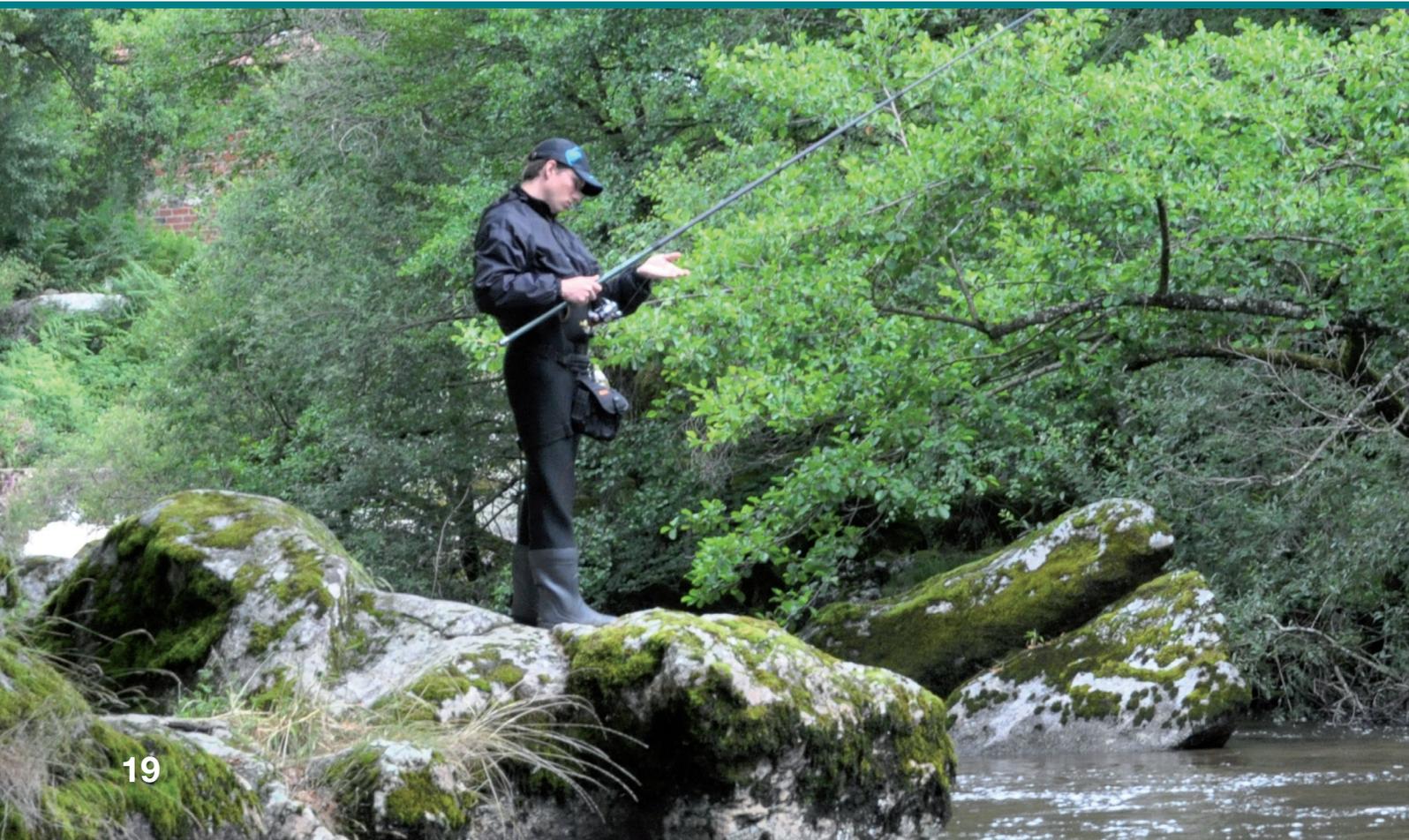
L'ensemble des Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) ont notamment pour missions la promotion et le développement du loisir pêche, l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Pour les mettre en œuvre, la FNPF subventionne annuellement des actions des SAAPL dont 51 % sont liées au développement du loisir pêche (mise en place de supports pédagogiques, la promotion-sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable, par exemple).

Par ailleurs, la FNPF subventionne en particulier, par fédération départementale, deux emplois d'agents de développement titulaires du BP JEPS spécialité « pêche de loisir » chargés de l'animation, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. De ce fait, les SAAPL constituent le plus important employeur de salariés titulaires de ce diplôme : en 2013, 120 équivalents temps plein d'agents de développement titulaires du BP JEPS subventionnés par la FNPF, auxquels peuvent s'ajouter des salariés des fédérations départementales également détenteurs de ce même diplôme.

Une convention de partenariat FNPF – FFMGP ouvre la possibilité pour les fédérations départementales de conventionner avec des moniteurs-guides de pêche en vue de leur participation à l'exercice de ces missions.

La présente enquête est riche d'enseignements. À l'instar des différentes études menées par la FNPF, elle confirme une importante demande d'accompagnement et de formation à la pratique de la pêche de loisir



émanant tant des pêcheurs (guidage, perfectionnement, par exemple) que du grand public qui, souhaitant pêcher, se trouve démuné pour passer à l'acte : où, quand, comment pêcher, etc.

L'initiation-découverte-accompagnement occupe une place prépondérante dans les activités des professionnels de la pêche de loisir relayant ainsi, plus particulièrement auprès des jeunes, la transmission du « savoir pêcher » qui autrefois s'accomplissait au sein de la cellule familiale et à laquelle les SAAPL sont très attachées.

L'identification des lieux d'accueil est un élément déterminant pour amener le grand public à la pêche. Il est satisfaisant de constater que 46 % des structures utilisées par les professionnels de la pêche de loisir relèvent du réseau structurel des SAAPL spécifiquement équipé en matériels pédagogiques (Ateliers Pêche Nature des AAPPMA, Maisons Pêche Nature et véhicules pédagogiques départementaux, par exemple) dans la mesure où ce réseau est appelé à se développer encore dans les années à venir.

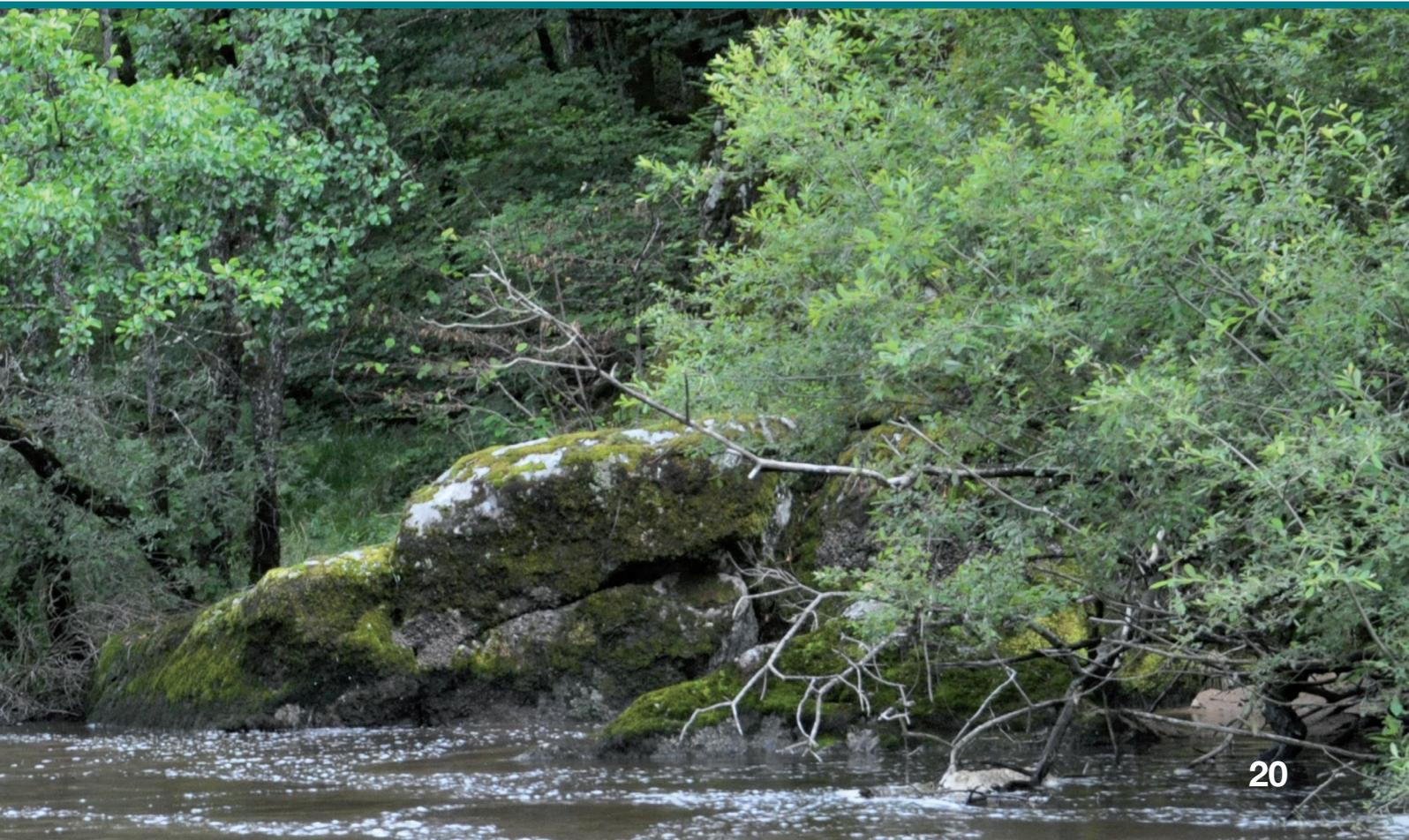
Cependant, pour un développement du loisir pêche qualitatif, une formation performante et adaptée des professionnels doit être pérennisée.

La formation BP JEPS spécialité « pêche de loisir » semble globalement convenir à l'ensemble des répondants, et, de l'avis de près de 55 % d'entre eux, les SAAPL sont largement plus favorables à la mise en place d'UCC qu'à la création d'un diplôme supérieur au BP JEPS.

La FNPF est tout à fait disposée à réfléchir avec les instances de formation à une UCC adaptée à leurs actions d'animation, tenant compte des compétences de leurs agents de développement, de leurs objectifs de développement du loisir pêche (animation du réseau associatif pêche, promotion – communication sur la pêche de loisir, enquêtes et études halieutiques, garderie, qualification « Hébergements Pêche » ...) et des moyens qu'elles y consacrent. »

**Louis FONTICELLI**

**Administrateur de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique - Responsable du groupe de travail « Réseau associatif d'animation »**



# Liste des sigles

**AAPPMA** : Association Agréée de Pêche et de Protection en Milieu Aquatique

**ACM** : Accueil Collectif de Mineurs

**BE ATEP** : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse

**BP JEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**CDI** : Contrat à Durée Indéterminée

**CS** : Certificat de Spécialisation

**DE JEPS** : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**DE** : Diplôme d'État

**DES JEPS** : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**DES** : Diplôme d'État Supérieur

**DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

**FFMGP** : Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche

**FNPF** : Fédération Nationale pour la Pêche en France

**SAAPL** : Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir

**SFFMGP** : Syndicat Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche Professionnels

**SIL** : Spécialité d'Initiative Locale du BE ATEP

**UCC** : Unité Capitalisable Complémentaire

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience

# Cahier de l'observation

## Enquête métier

### Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche

#### **Directeur de la publication**

Thierry Bedos (PRNSN)

#### **Réalisation**

Aziz Chlieh (PRNSN), coordination

Christophe Reveret (Versant Sud), rédaction

Aurélié Dumas, graphisme et mise en page

#### **Comité de lecture**

Thierry Bedos, Aziz Chlieh, Marie Picuira et Émilie Lemaistre (PRNSN)

#### **Réalisation de l'étude**

Adaptation du questionnaire et déploiement de l'enquête : Jean-Marc Allaman (DRJSCS Limousin), Yoann Esquis (Centre national de formation des métiers de la pêche d'Ahun) et Alain Favorelle (Fédération française des moniteurs-guides de pêche)

Traitement des données : Marie Picuira

Analyse multidimensionnelle des données : Éric Maurence (EMC)

#### **Remerciements**

Le PRNSN remercie les professionnels qui ont accepté de répondre à ces questions pour donner à voir, à travers ce document, la réalité de leur filière professionnelle.

#### **Document édité par**

Pôle ressources national des sports de nature

ISBN : 979-10-92485-02-8

#### **Crédits photos**

Tous droits réservés © Yoann Esquis





# Cahier de l'observation

## Enquête métier

### Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche

